

**CAPACITES
MEDECINE DE CATASTROPHE**

Cohabilitation avec Paris 6, Paris Diderot, Paris 13, Lille, Service des armées

▪ **OBJECTIFS**

- Reconnaître les principales détresses, évaluer leur gravité, déterminer les priorités thérapeutiques et débiter la prise en charge initiale.
- Responsabilité médicale et secret médical en urgence.
- Rédaction des certificats : coups et blessures, décès.

▪ **VOLUME HORAIRE**

80 heures réparties sur une année universitaire et participation à un exercice sur le terrain.

▪ **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

L'enseignement est sanctionné par un examen de fin d'études comportant une épreuve écrite (3 questions) et une épreuve orale de rattrapage.
Validation de l'exercice pratique.
Une seule session annuelle.

▪ **PROGRAMME**

ÉPREUVE ECRITE (durée = 1 H)

Thèmes sur lesquels porteront les questions de l'examen écrit :

Sous réserve de modification

La dispense des épreuves écrites préalables à l'inscription prévue à l'article 4 de l'arrêté ne peut être accordée qu'aux médecins justifiant notamment de l'exercice de fonctions de responsabilité pour une durée minimum de 2 ans dans une structure civile ou militaire, d'aide médicale urgente ou titulaires soit de la capacité d'aide médicale urgente, soit du diplôme d'études spécialisées complémentaires de réanimation médicale, soit du diplôme d'études spécialisées d'anesthésiologie-réanimation chirurgicale.

La capacité de médecine de catastrophe comporte des enseignements théoriques et une formation pratique :

COURS THÉORIQUES (2 fois 1 semaine) :

- Les catastrophes : définition, classification, impact médical et social, prévention et épidémiologie des risques majeurs
- Pathologie résultant des catastrophes, techniques de soins
- Tactique, stratégie et logistique des secours aux victimes de catastrophe en France métropolitaine et dans d'autres territoires ou pays
- Aspects juridiques, administratifs, médico-légaux et financiers ; réglementation législation.

FORMATION PRATIQUE :

Elle comporte des stages hospitaliers et extra-hospitaliers, des travaux dirigés et des exercices sur le terrain.